

L67518



# PROPOSITION PEB



A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

## Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

## Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

## Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
  - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

## CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

<b>Données du projet</b>	
Adresse :	rue de la Loi, 83-85 Bruxelles, 1000
<b>Demandeur du Permis d'Urbanisme</b>	
Dénomination	LEX 85 sa
Numéro d'entreprise :	BE 0811.625.031
Représenté(e) par :	Mr De Landsheer Benoît
Adresse :	Jan Van Genstraat, 7 402 Antwerpen 2000 - Belgique
<b>Architecte</b>	
Dénomination	BURO II & ARCHI+I société civile sous forme de scrl
Représenté(e) par :	Mr Wachtelaer Philémon
Adresse :	Rue J. Jordaensstraat, 18 a Bruxelles 1000 - Belgique
Téléphone :	+32 2 641 88 00
Email :	info@B2Ai.com
<b>Conseiller PEB</b>	
Dénomination	Technical Data Consulting
Représenté(e) par :	Mr Vander Bruggen Didier
Numéro d'agrément :	PEBPM-001007949
Adresse :	rue Dries, 167 Woluwe-Saint-Lambert 1200 - Belgique
Téléphone :	02/674 28 00
Email :	info@tdconsulting.be



## CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

## 2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

## 2.2 Division du projet

Bâtiment Bureaux Lex 85 (4.018,32 m<sup>2</sup>)\*

rue de la Loi, 83-85 - 1000 Bruxelles

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m <sup>2</sup> )	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m <sup>2</sup> )	Rénovée neuve-reconstruite (m <sup>2</sup> )**	Ratio (%)	
Bureaux +2 à +7	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	2.310,00	1.304,51	1.304,51	100,00	Oui
Bureau salles de réunion +1	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	204,00	184,70	184,70	100,00	Oui
Bureaux rez	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	424,00	793,64	671,02	84,55	Oui
Commerce -1	-	Unité PEB Non-résidentielle	URL	666,82	1.242,48	1.242,48	100,00	Oui
Communs ascenseurs escalier -2 à +1	-	Unité PEB Parties Communes	URL	167,50	206,59	206,59	100,00	Oui

## Détail des parties fonctionnelles \*\*\*

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m <sup>2</sup> )
Bureaux +2 à +7	Bureaux +2 à +7	Bureaux	2.310,00
Bureau salles de réunion +1	Salles de réunion	Bureaux	204,00
Bureaux rez	Bureau	Bureaux	424,00

\*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

\*\* A partir de juillet 2017, en UAN seules les surfaces de déperdition thermique neuves et/ou reconstruites sont considérées.

\*\*\* D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

## 2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	2938,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	834,32 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	0,00 m <sup>2</sup>
-----	
Surface plancher totale des unités:	3772,32 m <sup>2</sup>



## 2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné

## 2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

## 2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

*Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)*

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

## 2.7 Dérogations aux exigences PEB

*Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)*

Absence de dérogation

## 2.8 Exigences par unité PEB

*Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées*

<b>Bâtiment Bureaux Lex 85 (4.018,32 m<sup>2</sup>)</b>							
rue de la Loi, 83-85 - 1000 Bruxelles							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
<b>Bureaux +2 à +7</b>	UAN	●	-	●	●	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Bureau salles de réunion +1</b>	UAN	●	-	●	●	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Bureaux rez</b>	UAN	●	-	●	●	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Commerce -1</b>	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
<b>Communs ascenseurs escalier</b>	URL	●	-	-	-	-	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

### CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES



## PROPOSITION PEB

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

### CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement

### CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

#### Liste des annexes

Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
Plans parties fonctionnelles avant et après assimilation	Tableau d'assimilation

#### Signature

Je soussigné, Mr De Landsheer Benoît, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : 6 / 2 / 2018      Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme



A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

## Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

## Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

## Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
  - à Bruxelles-Environnement si la recommandation "projet avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS" est choisie
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois après la réception provisoire des travaux (ou au plus tard 6 mois après la fin des travaux) :
  - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
  - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

## CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

### Données du projet

Adresse : rue de la Loi, 83-85  
Bruxelles, 1000

### Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination LEX 85 sa  
Numéro d'entreprise : BE 0811.625.031  
Représenté(e) par : Mr De Landsheer Benoît  
Adresse : Jan Van Genstraat, 7 402  
Antwerpen 2000 - Belgique

### Architecte

Dénomination BURO II & ARCHI+I société civile sous forme de sclr  
Représenté(e) par : Mr Wachtelaer Philémon  
Adresse : Rue J. Jordaensstraat, 18 a  
Bruxelles 1000 - Belgique  
Téléphone : +32 2 641 88 00  
Email : info@B2Ai.com

### Conseiller PEB

Dénomination Technical Data Consulting  
Représenté(e) par : Mr Vander Bruggen Didier  
Numéro d'agrément : PEBPM-001007949  
Adresse : rue Dries, 167  
Woluwe-Saint-Lambert 1200 - Belgique  
Téléphone : 02/674 28 00  
Email : info@tdconsulting.be



## CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

### 2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

### 2.2 Division du projet

#### Bâtiment Bureaux Lex 85 (4.018,32 m<sup>2</sup>)\*

rue de la Loi, 83-85 - 1000 Bruxelles

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m <sup>2</sup> )	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m <sup>2</sup> )	Rénovée neuve-reconstruite (m <sup>2</sup> )**	Ratio (%)	
Bureaux +2 à +7	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	2.310,00	1.304,51	1.304,51	100,00	Oui
Bureau salles de réunion +1	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	204,00	184,70	184,70	100,00	Oui
Bureaux rez	-	Unité PEB Non-résidentielle	UAN	424,00	793,64	671,02	84,55	Oui
Commerce -1	-	Unité PEB Non-résidentielle	URL	666,82	1.242,48	1.242,48	100,00	Oui
Communs ascenseurs escalier -2 à +1	-	Unité PEB Parties Communes	URL	167,50	206,59	206,59	100,00	Oui

#### Détail des parties fonctionnelles \*\*\*

Nom de l'unité PEB	Nom de la partie fonctionnelle	Fonction	Surface plancher (m <sup>2</sup> )
Bureaux +2 à +7	Bureaux +2 à +7	Bureaux	2.310,00
Bureau salles de réunion +1	Salles de réunion	Bureaux	204,00
Bureaux rez	Bureau	Bureaux	424,00

\*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

\*\* A partir de juillet 2017, en UAN seules les surfaces de déperdition thermique neuves et/ou reconstruites sont considérées.

\*\*\* D'application uniquement pour les unités PEN (Unité PEB non-résidentielle UN et UAN)

### 2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	2938,00 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	834,32 m <sup>2</sup>
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	0,00 m <sup>2</sup>
-----	
Surface plancher totale des unités:	3772,32 m <sup>2</sup>



## 2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné

## 2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

## 2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

*Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)*

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

## 2.7 Dérogations aux exigences PEB

*Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)*

Absence de dérogation

## 2.8 Exigences par unité PEB

*Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées*

### Bâtiment Bureaux Lex 85 (4.018,32 m<sup>2</sup>)

rue de la Loi, 83-85 - 1000 Bruxelles

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
<b>Bureaux +2 à +7</b> Dérogation:	UAN	● -	- -	● -	● -	● -	-
<b>Bureau salles de réunion +1</b> Dérogation:	UAN	● -	- -	● -	● -	● -	-
<b>Bureaux rez</b> Dérogation:	UAN	● -	- -	● -	● -	● -	-
<b>Commerce -1</b> Dérogation:	URL	● -	- -	- -	- -	● -	-
<b>Communs ascenseurs escalier</b> Dérogation:	URL	● -	- -	- -	- -	- -	-

## CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES



## PROPOSITION PEB

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

### CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement

### CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

#### Liste des annexes

Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
Plans parties fonctionnelles avant et après assimilation	Tableau d'assimilation

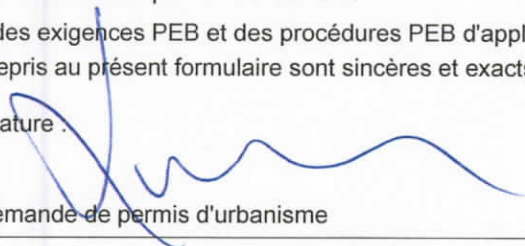
#### Signature

Je soussigné, Mr De Landsheer Benoît, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : 6/2/2018

Signature :



Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

